



**Conseil d'administration  
de l'entité des Nations Unies  
pour l'égalité des sexes  
et l'autonomisation  
des femmes**

Distr. générale  
30 août 2017

Original : arabe/chinois/  
anglais/français/russe  
espagnol

---

**Deuxième session ordinaire de 2017**

29 et 30 août 2017

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Plan stratégique**

**Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et  
l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)**

**Plan stratégique 2018-2021**

*Résumé*

Le Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes présente les orientations, objectifs et approches stratégiques pour soutenir les efforts visant à atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles d'ici à 2030. Le Plan stratégique considère les enseignements tirés du Plan stratégique. Il s'appuie sur les recommandations de l'examen à 20 ans et l'appréciation de la Déclaration et Programme d'action de Beijing souligne la contribution d'ONU-Femmes à la mise en place propice à l'égalité des sexes de l'Agenda 2030 sur le développement durable. Il explicite également la manière dont ONU-Femmes envisage de mettre à profit les avantages comparatifs et collaboratifs afin d'accélérer l'accomplissement des résultats pour les femmes et filles.

## Décision 2017/5 - Plan stratégique 2018-2021 de l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

*Le Conseil d'administration :*

1. *prend note* avec satisfaction des travaux préparatoires effectués et des différents ateliers informels et séances d'informations avec le conseil d'administration et les autres parties prenantes concernées sur le processus d'élaboration du Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2018-2021 et approuve ce Plan stratégique ;
2. *demande* à ONU-Femmes de mettre en œuvre son Plan stratégique conformément à la Déclaration et Programme d'action de Beijing, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les documents finaux de ces examens, ainsi qu'aux instruments, normes et résolutions applicables des Nations unies qui appuient, traitent et contribuent à l'égalité des sexes et à l'autonomisation et à la promotion de la femme, ainsi qu' à l'Agenda pour le développement durable de 2030, avec l'accord et le consentement du pays hôte, en tenant compte des différentes réalités, capacités et niveaux de développement nationaux et en respectant l'espace politique national, tout en restant conforme aux règles et engagements internationaux correspondants ;
3. *réaffirme* que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, est le plus grand défi mondial et une condition indispensable du développement durable et qu'elle doit donc continuer d'être la priorité absolue et l'objectif fondamental des activités opérationnelles du système des Nations unies pour le développement, y compris ONU-Femmes ;
4. *demande* qu'ONU-Femmes, dans la mise en œuvre de son plan stratégique, continue de jouer un rôle central dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, et en soutenant les États membres, à leur demande, en coordonnant le système onusien et en mobilisant la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes d'intérêt, à tous les niveaux, pour soutenir la mise en œuvre complète, efficace et accélérée de la Déclaration et Programme d'action de Beijing et la mise en œuvre tenant compte de la problématique hommes-femmes de l'Agenda 2030 ;
5. *demande* au Secrétaire général adjoint/Directeur exécutif de soumettre au Comité exécutif, à sa session annuelle 2018, le rapport final du progrès sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2014-2017 ;
6. *demande* au Secrétaire général adjoint/Directeur exécutif de soumettre au Comité exécutif, au début de sa session annuelle 2019, le rapport annuel du progrès sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2018-2021, et de fournir des mises à jour lors de ses sessions ordinaires en 2020, 2021 et 2022 ;
7. *demande* au Secrétaire général adjoint/Directeur exécutif d'entreprendre un examen à mi-parcours du Plan stratégique pour la période 2018-2021, qui comprend une évaluation des résultats obtenus, de l'efficacité des coûts, des évaluations et des progrès accomplis dans la réalisation de la vision du Plan stratégique, en tenant compte des décisions prises par les États membres sur les propositions du Secrétaire général en réponse à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale, et de présenter les conclusions de cet examen dans son rapport annuel au Conseil d'administration en 2020 ;
8. *prend note* du chapitre commun aux plans stratégiques du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et d'ONU-Femmes ; *demande* à ONU-Femmes si des modifications sont apportées au chapitre pour l'aligner sur le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP après son approbation par

leurs conseils d'administration respectifs et le soumettre à nouveau pour approbation par le Conseil d'administration ; et encourage ONU-Femmes à fournir des informations sur ses activités dans son rapport annuel et, le cas échéant et selon qu'il conviendra, à la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM.

## **Œuvrer ensemble à l'application du Programme 2030**

### **Chapitre commun aux plans stratégiques du FNUAP, du PNUD, d'ONU-Femmes et de l'UNICEF**

#### **Notre engagement**

1. Alors que nous sommes sur le point d'arrêter nos orientations stratégiques pour les quatre prochaines années, nous, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), nous nous engageons à mieux travailler ensemble, en faisant preuve de davantage de cohérence et d'un plus grand esprit de collaboration. Nous prenons note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement aux fins de l'application du Programme de développement à l'horizon 2030. Ensemble, nous redoublerons d'efforts, avec un sentiment d'urgence, pour mieux aider les pays à parvenir à un développement durable. Comme suite à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2016, nous contribuerons à la mise en place d'un système des Nations Unies pour le développement qui soit adapté à notre monde en mutation et de plus en plus efficace pour permettre la réalisation des objectifs de développement durable. Nos plans stratégiques représentent un engagement sans équivoque en faveur de la réforme des Nations Unies et d'une plus grande cohérence, gage de résultats.

#### **Grands domaines de collaboration**

2. Les principes consistant à *ne laisser personne de côté* et à *aider d'abord les plus défavorisés* sont au cœur de nos quatre plans stratégiques. Comme suite à l'examen quadriennal complet, nous mettrons à profit les avantages que nous pouvons chacun tirer de notre collaboration dans les grands domaines ci-après, en application des mandats qui sont les nôtres :

- a) Élimination de la pauvreté;
- b) Lutte contre les changements climatiques;
- c) Amélioration de la santé des adolescents et de la santé maternelle;
- d) Réalisation de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes et des filles;
- e) Amélioration de la disponibilité de données ventilées et meilleure utilisation de ces données au service du développement durable;
- f) Affirmation du développement comme un objectif à part entière et reconnaissance du rôle que peuvent jouer les initiatives en faveur du développement des entités du système des Nations Unies pour le développement en faveur de la consolidation de la paix ou de la pérennisation de la paix dans les situations de conflit ou d'après-conflit,

conformément aux plans, besoins et priorités à l'échelle nationale et dans le respect du principe de l'appropriation des activités par les pays.

3. Tous ces domaines dans lesquels la collaboration présente des avantages ont des effets multiplicateurs positifs eu égard aux objectifs de développement durable et nécessitent l'adoption d'approches multisectorielles, la diversité inhérente au système des Nations Unies constituant un atout dans ce contexte. Ils sont aussi l'occasion d'engager une collaboration plus serrée avec d'autres entités des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres partenaires. Comme il est précisé à l'annexe au chapitre commun des plans stratégiques, nos succès viendront compléter les résultats communs qui auront été obtenus dans ces domaines clefs, en fonction de nos mandats respectifs et des avantages comparatifs de chacun. Les progrès pourront être mesurés grâce à des indicateurs communs concernant les objectifs de développement durable, arrêtés au niveau des résultats ou des effets dans nos plans stratégiques respectifs, et notamment les indicateurs suivants, entre autres :

a) *Élimination de la pauvreté* : Objectif de développement durable no 1.1.1. Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence;

b) *Élimination de la pauvreté* : Objectif de développement durable no 1.3.1. Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables);

c) *Santé des adolescents et lutte contre le VIH* : Objectif de développement durable n° 3.3.1. Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque;

d) *Égalité des sexes* : Objectif de développement durable n° 5.2.1. Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques. infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge;

e) *Amélioration des données concernant le développement durable* : Objectif de développement durable n° 17.18.1. Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle;

f) *Prévention, résilience, changements climatiques* : Objectifs de développement durable nos 1.5.1 et 11.5.1 et 13.1.1. Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes.

### **Travailler mieux ensemble**

4. *Nous travaillerons ensemble* de manière plus efficace à tous les niveaux. Plus important encore, nos plans stratégiques reflèteront une évolution de nos méthodes de travail à l'échelle nationale, en reconnaissance du fait qu'il n'existe pas de solution unique et que c'est avant tout aux autorités nationales qu'il revient d'assurer le développement de leur pays et de coordonner toutes les formes d'assistance externe, en fonction des stratégies et priorités nationales.

5. *Nous planifierons ensemble nos activités*. Dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies, nous aiderons les gouvernements et les partenaires nationaux à s'entendre sur des résultats et indicateurs communs et à rendre compte

collectivement de leurs succès dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement révisé, tel que signé par les autorités nationales, dans un souci d'efficacité. Progrès considérable, ces résultats communs seront désormais étayés par une évaluation commune obligatoire par pays grâce à laquelle des théories du changement pourront être esquissées et le savoir et l'expertise disponibles mis à profit collectivement. C'est une amélioration appréciable. Jusqu'à la bonne exécution du Programme 2030, les organismes du système des Nations Unies pour le développement appuieront dans les pays les priorités nationales en ce qui concerne les objectifs de développement durable, en procédant à une analyse commune des problèmes et en arrêtant les résultats à atteindre ensemble, en surveillant les progrès et en en rendant compte. Ce renforcement de la collaboration au niveau des programmes sera facteur de cohérence à tous les niveaux à l'échelle du système, grâce aux données tirées des analyses menées conjointement à l'échelle des pays. Les progrès accomplis pourront être suivis grâce aux indicateurs suivants, entre autres : a) le pourcentage d'entités atteignant ou dépassant les normes minimales fixées dans le Plan d'action à l'échelle du système pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; et b) le pourcentage de bureaux de pays appliquant les directives générales en les adaptant au contexte national.

6. *Nous appliquerons ensemble les programmes de manière différente.* Nous continuerons d'aider les bureaux de pays à arrêter des programmes, des ensembles de résultats et des plans de travail conjoints à l'appui des priorités des pays. S'agissant du financement, nous adhérons au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Nous nous efforcerons d'obtenir des fonds publics, notamment pour ce qui est de l'aide publique au développement, et de favoriser l'adoption de politiques permettant d'augmenter les flux de ressources en faveur des pays partenaires. Nous encouragerons la conclusion de partenariats intégrés, en faisant fond sur tout l'éventail des outils de financement à l'appui des objectifs de développement durables. Forts des leçons tirées de l'application des cadres budgétaires communs à l'échelle nationale, nous entendons appuyer les stratégies de financement en faveur des objectifs de développement durable, notamment par des méthodes de financement novatrices. Les progrès accomplis peuvent être mesurés au moyen des indicateurs suivants, entre autres: a) pourcentage de bureaux de pays participant à des programmes conjoints; b) financements thématiques, en tant que pourcentage des autres ressources; et c) pourcentage de bureaux de pays qui ventilent les crédits et les dépenses en fonction des marqueurs de l'égalité hommes-femmes.

7. *Nous améliorerons les partenariats multipartites.* Compte tenu du fait que le Programme 2030 est axé sur les peuples, nous appuierons les plateformes novatrices améliorant la collaboration avec les gouvernements ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé. Nous allons faire fond sur les progrès qui ont été récemment accomplis pour mobiliser les citoyens dans le cadre du bénévolat, des initiatives d'autonomisation, des possibilités de participation ou autres pour faire en sorte que les pays puissent s'approprier davantage les programmes et leur donner davantage de moyens, et pour exécuter le programme de développement durable. Nous intensifierons également la collaboration par le biais de partenariats multipartites aux niveaux national, régional et mondial et nous ferons en sorte que soit mieux appliqué le principe de la responsabilité mutuelle en ce qui concerne les

objectifs de développement durable dans le cadre de tels partenariats. Les progrès accomplis peuvent être mesurés grâce aux indicateurs suivants, entre autres a) le pourcentage des ressources totales provenant de contributions de donateurs autres que les 15 premiers; et b) le pourcentage du financement total provenant de partenaires du secteur privé.

8. *Nous améliorerons ensemble l'efficacité de nos initiatives.* À la recherche d'une efficacité toujours plus grande et forts des progrès réalisés ces dernières années grâce aux procédures opérationnelles standard, nous continuerons d'obtenir des gains d'efficacité grâce au lancement de stratégies relatives aux modalités de fonctionnement, à une reconnaissance mutuelle et à une plus grande harmonisation sur le plan opérationnel. Ces progrès pourront être suivis grâce notamment à des indicateurs comme le pourcentage de bureaux de pays mettant en œuvre une stratégie relative aux modalités de fonctionnement.

9. Tous les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies auxquels il est fait référence dans le présent chapitre commun et dans son annexe ne sont qu'un sous-ensemble des indicateurs beaucoup plus nombreux que partagent deux entités ou plus, comme il ressort des cadres de résultats de leurs plans stratégiques respectifs. Nous ferons rapport sur tous les indicateurs communs dans les rapports annuels sur l'application de nos plans stratégiques respectifs.

#### **L'avenir**

10. Pleinement conscients que les conclusions et les recommandations données dans le rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement pour que le Programme 2030 puisse être mené à bon terme devront être examinées par les États Membres, nous continuerons à soutenir sans réserve le processus animé par le Secrétaire général, en faisant preuve de la souplesse nécessaire pour nous adapter aux décisions des États Membres dans le cadre des examens à mi-parcours des plans stratégiques.

## **I. Introduction**

11. Ce Plan stratégique articule les orientations, objectifs et approches stratégiques d'ONU-Femmes pour soutenir les efforts visant à atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles, y compris la pleine jouissance par les femmes de leurs droits humains. Il souligne la manière dont ONU-Femmes envisage de mettre à profit ses fonctions de soutien normatif, sa coordination des systèmes onusiens et ses activités opérationnelles, conformément à la résolution portant sur sa création, de manière intégrée et à se renforcer mutuellement en soutien à des résultats transformateurs.

12. Ce mandat complet positionne de manière unique l'Entité afin qu'elle : soutienne le renforcement des cadres normatifs pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; soutienne les États membres, à leur demande, dans la mise en œuvre des engagements visant à l'autonomisation des femmes et des filles par le biais d'activités opérationnelles ; et mène, coordonne et promeut la responsabilisation des systèmes onusiens dans ce travail sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

13. Le Plan stratégique est guidée par des normes et règles intergouvernementales clés, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et Programme d'action de Beijing et les documents finaux de ces examens, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU concernant les femmes et la paix et la sécurité<sup>1</sup>, et d'autres instruments et résolutions de l'ONU sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pouvant s'appliquer. Les conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme ont également fourni des orientations normatives.

14. Le Plan stratégique contribue à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, ainsi que d'autres engagements importants pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, de la Déclaration de Quito sur le nouveau programme urbain et d'autres documents intergouvernementaux finaux récents.

15. Le Plan stratégique est également guidé par la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet (QCPR) des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui a réaffirmé l'importance de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la parité hommes-femmes.

16. Malgré des avancées normatives considérables, les progrès demeurent lents et inégaux pour les femmes et les filles. Aucun pays n'a totalement atteint l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles. Compte tenu du rythme des progrès réalisés, cela prendra 82 ans pour combler l'écart entre les sexes, 95 ans pour atteindre la parité des sexes dans l'enseignement secondaire et 170 ans pour combler l'écart économique entre les sexes<sup>2</sup>.

17. Les femmes et les filles sont toujours confrontées à des barrières structurelles, des échecs de gouvernance, des violences omniprésentes, y compris l'assassinat ciblé des femmes défendant les droits humains, le féminicide, les pratiques néfastes, les normes sociales discriminatoires et les stéréotypes qui refusent ou freinent les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, et qui bafouent les droits en matière de santé sexuelle et procréative. Malgré des gains importants en matière d'éducation, les perspectives sur le marché de l'emploi demeurent pratiquement partout moins favorables aux jeunes femmes qu'aux jeunes hommes<sup>3</sup>. Les difficultés sont généralement plus prononcées pour celles confrontées à des formes multiples et qui s'entrecroisent.

18. Ces déséquilibres refusent aux femmes et filles leur véritable potentiel et la jouissance de leurs droits humains, et ils représentent une perte pour l'humanité tout entière. Par exemple, des études estiment que le coût économique des violences faites aux femmes représente deux à cinq pour cent du PIB mondial.<sup>4</sup> La participation accrue des femmes à la main-d'œuvre pourrait augmenter le rendement de 25 pour cent pour

---

<sup>1</sup> Celles-ci incluent les résolutions 1325 (2000) ; 1820 (2009) ; 1888 (2009) ; 1889 (2010) ; 1960 (2011) ; 2106 (2013) ; 2122 (2013) ; et 2242 (2015).

<sup>2</sup> WEF(2016) : Rapport mondial 2016 sur l'écart entre les sexes en 2016.

<sup>3</sup> Rapport mondial sur la jeunesse, 2016

<sup>4</sup> Copenhagen Consensus Center, 2014 et KPMG Human and Social Services, 2014

certains pays et secteurs<sup>5</sup>. L'augmentation du nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix peuvent renforcer la crédibilité des forces, l'accès aux communautés et le signalement des violences sexuelles et sexistes dans les conflits.<sup>6</sup>

19. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes demeurent, elles aussi, négligées dans le soutien officiel au développement. En 2015, moins de 5 % de l'aide au développement venant des membres de l'OCDE-CAD étaient dédiés aux programmes d'égalité des sexes.

20. Il y a cependant eu certains progrès significatifs. Aujourd'hui, davantage de femmes dirigent des affaires, des gouvernements et des organisations, ce qui conduit à des performances améliorées. Les lois et politiques facilitant le développement et le respect des droits humains des femmes et des filles, et sanctionnant la discrimination et les violences dont elles sont victimes, sont plus nombreuses. Ces progrès démontrent que les tendances peuvent être renversées et que les efforts peuvent être accélérés afin d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

21. ONU-Femmes joue un rôle central en soutenant les États membres, à leur demande, en coordonnant le système onusien et en mobilisant la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes d'intérêt, à tous les niveaux, afin de soutenir la mise en œuvre complète, efficace et accélérée de la Déclaration et Programme d'action de Beijing et de la mise en place propice à l'égalité des sexes de l'Agenda 2030 sur le développement durable. Dans sa décision 2016/1, le Conseil d'administration d'ONU-Femmes a reconnu que les fonctions de soutien d'ONU-Femmes ont augmenté. Les programmes nationaux se sont accrus de 84 pour cent entre 2011 et 2016, représentant des effets augmentés de manière significative pour les femmes et les filles.

22. Dans l'optique de sa campagne « Parité 2030 » lancée afin d'accélérer les progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes en conjonction avec l'Agenda 2030, ONU-Femmes catalyse des actions, joue un rôle fédérateur, mobilise et promeut, et aide à rassembler des ressources. ONU-Femmes encourage la participation des groupes de femmes aux dialogues internationaux, se basant sur les relations historiques avec les mouvements féministes et féminins. En travaillant avec des partenaires non traditionnels, notamment les hommes et les garçons, ONU-Femmes entre en contact avec un éventail de plus en plus large de groupes afin de renforcer l'appui de son mandat.

## II. Enseignements tirés

<sup>5</sup> Cuberes et Teignier-Baqué, 2011

<sup>6</sup> « Notes d'orientation techniques intégrées sur la réforme de l'appareil de sécurité » (Équipe de travail sur la réforme du secteur de la sécurité des Nations unies, 2012) ; Anderholt, « Participation féminine aux unités de police constituées : Un rapport sur l'intégration des femmes dans les unités de police constituées dans les opérations de maintien de la paix » (Extrait du rapport mondial sur l'UNSCR 1325)

23. Ce Plan stratégique est façonné par les résultats de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique précédent et d'évaluations indépendantes<sup>7</sup>. Les principaux enseignements tirés sont :

- Les priorités et interventions clés d'ONU-Femmes sont pertinentes et en harmonie avec les accords normatifs clés pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles.
- La capacité d'ONU-Femmes à tirer parti de son triple mandat a été un atout majeur.
- Le rôle fédérateur d'ONU-Femmes et ses partenariats, en particulier avec les organisations féminines, a catalysé des changements, mais ceux-ci doivent s'axer davantage et se coordonner autour de buts spécifiques communs.
- Le renforcement de la présence sur le terrain d'ONU-Femmes a produit des résultats considérables, mais une conception et un focus programmatiques plus robustes sont nécessaires, notamment pour les femmes les plus marginalisées.
- Les produits du savoir fondé sur la recherche d'ONU-Femmes, tels que le rapport *Progrès des femmes dans le monde*, ont influencé l'élaboration des politiques et devraient atteindre davantage de décideurs politiques, de défenseurs de l'égalité des sexes et de médias.
- Malgré les progrès réalisés du programme normatif sur les femmes, la paix et la sécurité, la mise en œuvre et les bonnes pratiques n'ont pas atteint le niveau escompté.
- La reconnaissance grandissante de la nécessité d'approches propices à l'égalité des sexes dans les actions humanitaires entraîne une demande croissante de l'assistance d'ONU-Femmes dans ce domaine.
- L'application par ONU-Femmes de la gestion fondée sur les résultats est solide mais nécessite des théories du changement plus robustes.
- Le cadre de résultats du Plan stratégique nécessite des indicateurs qualitatifs et quantitatifs robustes et se renforçant mutuellement.
- L'impressionnante croissance d'ONU-Femmes est encore en dessous des ressources nécessaires pour satisfaire la demande et nécessite une planification stratégique réaliste.

### **III. Avantages collaboratifs et comparatifs d'ONU-Femmes**

24. ONU-Femmes s'appuie sur quatre forces organisationnelles comparatives afin de mettre en œuvre le Plan stratégique dans le contexte des efforts à l'échelle du système :

- La capacité d'ONU-Femmes à établir un lien avec le développement de politiques nationales et internationales pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;

---

<sup>7</sup>

<http://gate.unwomen.org/Search/Result?RegionIds=&RegionalOfficeIds=&MultiCountryOfficeIds=&CountryOfficeIds=&HeadQuarters=100&HeadQuarterIds=100&CountryIds=&SpGoalIds=&EvaluationTypeIds=&CompletionYears=&gridSearch-pageSize=50&IsJoint=false&Keyword=>

- ONU-Femmes possède la plus grande réserve d'expertise en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au sein de l'ONU ;
- Relations de longue durée entre ONU-Femmes et organisations féminines ;
- Contribution globale et intégrée d'ONU-Femmes sur l'ensemble des trois piliers de l'ONU (paix et sécurité, droits humains et développement durable).

25. Le triple mandat d'ONU-Femmes lui accorde une capacité unique pour : (i) soutenir le renforcement des normes et règles internationales ; (ii) promouvoir une coordination, une cohérence et une parité hommes-femmes plus efficaces dans l'ensemble du système onusien en soutien des engagements pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; et (iii) soutenir les États membres, à leur demande, dans la traduction des normes et règles internationales en législations, politiques et plans de développement aux échelons régionaux, nationaux et locaux, en tant qu'élément de ses activités opérationnelles. Il permet également à l'Entité de façonner le soutien au développement de normes et règles internationales avec des expériences à l'échelle nationale.

26. ONU-Femmes soutient les efforts normatifs internationaux afin d'accélérer les progrès vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de favoriser l'intégration systématique des approches soucieuses de l'égalité des sexes dans les normes et règles.

27. ONU-Femmes défend l'amélioration des performances du système onusien en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes avec le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UN-SWAP) et le tableau de bord de l'UNCT en tant que fondement d'une responsabilisation à l'échelle du système. ONU-Femmes offre une démarche soucieuse de l'égalité des sexes au développement du PNUAD et d'autres exercices, tels que les évaluations humanitaires et les plans d'intervention. En tirant parti du PNUAD, l'Entité utilise stratégiquement ses ressources en tant que financement initial visant à mobiliser les ressources collectives des UNCT pour obtenir des résultats dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

28. Sur la base de ces rôles de soutien normatif et de coordination du système onusien, ONU-Femmes par le biais de ses programmes internationaux, régionaux et nationaux (qui font partie de ses activités opérationnelles), encourage des partenariats à l'échelle des Nations Unies afin de satisfaire les demandes des États membres en termes de soutien pour la traduction des normes et règles internationales en un changement transformateur pour les femmes et les filles au niveau national. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent le domaine thématique ayant la concentration la plus importante de programmes communs, soulignant ainsi la valeur des efforts coordonnés à l'échelle du système dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

29. En plus de son triple mandat, ONU-Femmes représente environ un tiers du personnel onusien contribuant à l'objectif de développement durable n°5. En complément de ses propres connaissances spécifiques, ONU-Femmes a accès à un vaste réseau de connaissances et d'expertises et agit comme pôle de connaissances pour soutenir l'analyse des genres et la parité hommes-femmes. De cette manière, ONU-Femmes promeut une consistance à l'échelle du système concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et les synergies interinstitutionnelles, afin

que les initiatives pour les femmes et les filles soient complémentaires et se renforcent mutuellement.

30. Les organisations de la société civile, en particulier les organisations féminines, jouent un rôle vital dans la promotion des droits des femmes, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La relation de longue date d'ONU-Femmes avec les mouvements féminins leur offre l'opportunité d'apporter leurs voix, capacités et contributions au soutien de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en particulier pour celles qui sont les plus susceptibles d'être laissées pour compte.

31. Grâce au soutien qu'elle apporte au Programme femmes, paix et sécurité, ONU-Femmes est bien positionnée pour promouvoir une coopération plus importante et la complémentarité entre développement, réduction des risques de catastrophes, action humanitaire et pérennisation de la paix, ainsi que pour accroître la coordination entre travail de développement, aide humanitaire et efforts de renforcement de la paix, comme l'indique le QCPR.

32. L'aboutissement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes est une fin en soi et apporte des avantages se renforçant mutuellement dans toutes les domaines du développement durable. Ceci procure un avantage collaboratif indéniable à ONU-Femmes dans la réalisation de son mandat par le biais de partenariats. Par conséquent, la programmation d'ONU-Femmes est fondée sur des partenariats avec d'autres entités de l'ONU et sur le principe voulant que ces partenariats débutent dès lors et optimisent les mandats respectifs et les forces de ses partenaires. ONU-Femmes s'appuie sur ses quatre avantages comparatifs pour contribuer à ces partenariats et permettre à ses partenaires d'adopter des approches favorables à l'égalité des sexes et un engagement complet et égal des femmes pour accélérer l'atteinte des résultats à la grandeur du système.

33. Tandis que les entités du système des Nations Unies constituent les partenaires les plus proches d'ONU-Femmes, ONU-Femmes s'associe également à d'autres acteurs pertinents pour soutenir les résultats pour les femmes et les filles. Dans le cadre de son engagement de partenariat et par sa programmation, ONU-Femmes cherche à définir une division nette des responsabilités fondées sur des théories de changement communes, tout en ajoutant de la valeur par son expertise dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

34. Par de tels partenariats optimisant les avantages de collaboration et de comparaison de l'Entité, ONU-Femmes peut non seulement favoriser des résultats dans ses domaines de priorité, mais également faire progresser l'égalité des sexes et l'agenda d'autonomisation des femmes d'une manière globale. Cela comprend, entre autres, des efforts pour favoriser l'agriculture durable et des systèmes alimentaires en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le programme alimentaire mondial et le Fonds international de développement agricole en soutenant la formulation de politiques d'agriculture favorables à l'égalité des sexes pour réduire l'écart entre les sexes en ce qui concerne l'accès à la terre, l'information, les finances et les marchés ; la promotion des droits sexuels et relatifs à la reproduction en contribuant, dans le cadre du partenariat H6, aux efforts pour repousser les lois et les normes discriminatoires qui entravent l'accès des femmes aux services de soins de santé relatifs aux questions sexuelles et de reproduction ; le développement et la mise en œuvre des politiques de diminution des risques de catastrophe favorables à l'égalité des sexes, des plans et des programmes pour réduire l'inégalité des sexes pour les risques dans le partenariat avec ONU-ISDR et IFRC ;

« Donner une chance à chaque femme et fille » en soutenant le développement de capacité pour les statistiques des genres avec la division statistique des Nations Unies et des commissions régionales ; et l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par l'éducation avec l'UNESCO, le FNUAP et la Banque mondiale.

#### IV. Principes directeurs

35. Selon les cadres de travail normatifs directeurs, les enseignements tirés à ce jour et son avantage collaborateur, sept principes directeurs sont appliqués dans le Plan stratégique :

- Adopter une **approche globale** qui vise l'accomplissement de l'égalité des femmes et l'autonomisation des femmes dans son intégralité, selon le principe suivant lequel le progrès dans une zone optimise les accomplissements dans une autre, puisque la prévention de la violence contre les femmes contribue à leur participation accrue dans la vie publique et vice-versa ; ou le droit des femmes et des filles à l'éducation ou les droits des femmes à la santé sexuelle et à la reproduction contribuent à l'accomplissement des droits économiques des femmes, à leur indépendance et leur autonomisation.
- Optimiser les **avantages de renforcement mutuel** entre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de toutes les dimensions du développement durable. Par conséquent, ONU-Femmes travaille pour soutenir l'accomplissement de l'objectif de développement durable 5 et de tous ses objectifs, et contribue à la mise en place de l'Agenda 2030 favorable à l'égalité entre les sexes, qui galvanise les résultats à travers tous les objectifs de développement durable.
- Adoptant une **approche fondée sur les droits humains** conforme aux normes internationales et **n'oubliant personne** en : traitant les inégalités et la discrimination ; impliquant de manière significative les bénéficiaires, y compris les organisations des femmes et d'autres agents de changement, comme les hommes et les garçons ; et en réagissant aux circonstances des femmes les plus pauvres et les plus exclues, notamment celles faisant face à la marginalisation et à diverses formes croisées de discrimination. L'agenda 2030 sollicite une attention particulière envers les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/SIDA, les aînés, les autochtones, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants ;
- Répondant à la demande de soutien des États membres conforme à l'impératif de **propriété nationale**, s'alignant sur **les priorités nationales** fondées sur les plans et stratégies de développement national et soutenant le **développement de capacité** national comme une stratégie essentielle pour le développement durable ;
- Offrant du soutien à tous les États membres, à leur demande, à travers tous les niveaux de développement et dans toutes les régions selon le principe d'**universalité**, avec une présence appropriée selon le contexte ;
- Optimisant la **nature composite de l'Entité** avec un soutien normatif et une coordination des Nations Unies soutenant les activités opérationnelles, agissant comme un catalyseur et promouvant la cohérence et les partenariats des Nations Unies en soutien de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ;

- **Démontrant la responsabilité pour les résultats, la transparence et l'efficacité des coûts.**

## V. Priorités stratégiques

36. Le Plan stratégique priorise cinq résultats et établit un ensemble de résultats thématiques. Chaque résultat est conçu pour traduire les normes en résultats pour les femmes et les filles, en collaboration avec le système des Nations Unies et ses partenaires, selon une théorie commune du changement, qui soutient une division de responsabilités et qui est adaptée aux contextes et aux capacités du pays, conformément aux demandes des États membres.

37. ONU-Femmes soutient le renforcement et la mise en œuvre d'un ensemble complet et dynamique de normes, de politiques et de standards mondiaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (Résultat 1). Cet ensemble de normes mondiales constitue une base pour le travail de l'Entité.

38. ONU-Femmes soutient la mise en œuvre complète et efficace de ces normes et standards mondiaux aux niveaux régionaux et du pays en contribuant à quatre résultats interdépendants et interreliés (Résultats 2 à 5) :

- Les femmes dirigent, participent et profitent de l'égalité des systèmes de gouvernance<sup>8</sup>
- Les femmes ont une sécurité de revenu, un travail décent et une autonomie économique.
- Toutes les femmes et filles vivent une vie exempte de toutes formes de violence.
- Les femmes et les filles contribuent et ont une plus grande influence dans la création de la paix et la résilience durables et profitent de l'égalité de la prévention des catastrophes naturelles et de l'action humanitaire.

39. Les résultats avec les indicateurs connexes sont reliés dans une chaîne de résultats fondés sur une théorie du changement soutenant le plan stratégique.

40. Les mécanismes de coordination entre les agences et les réseaux sont liés à chaque résultat du Plan stratégique. Les résultats dans ces zones peuvent informer les rapports pertinents du Secrétaire général préparés par ONU-Femmes pour les organismes intergouvernementaux.

41. En accord avec ses avantages comparatifs, ONU-Femmes se concentrera sur six types de soutien dans ses activités opérationnelles dans ses partenariats : i) soutien normatif ; ii) coordination des Nations Unies pour l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ; iii) conseils de politique intégrée ; iv) développement de capacités ; v) promotion et mobilisation sociale ; et vi) assistance technique pour des services essentiels. ONU-Femmes n'est pas impliquée dans le soutien opérationnel à grande échelle, comme la prestation de commodités.

---

<sup>8</sup> Toutes les références à « l'égalité » dans les déclarations de résultats font référence à « l'égalité avec les hommes et les garçons ».

**Réalisation 1 : Un ensemble complet et dynamique de normes, de politiques et de standards mondiaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles est renforcé et mis en place.**

42. ONU-Femmes offrira un soutien substantiel aux États membres dans les processus intergouvernementaux, comprenant la Commission de la condition de la femme, de même que les articles de l'agenda sur l'égalité des sexes de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. ONU-Femmes soutiendra également les États membres pour s'occuper des perspectives des sexes dans les processus intergouvernementaux dans des zones thématiques.

43. ONU-Femmes concentrera sa contribution dans trois zones :

- Améliorer la capacité des gouvernements et des intervenants pour évaluer la progression dans la mise en place de la CEDEF, la Déclaration de Beijing et la Plate-forme pour l'action, la mise en place propice à l'égalité des sexes de l'Agenda 2030 et d'autres cadres de travail normatifs et politiques mondiaux pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Faciliter un dialogue fondé sur les preuves parmi les gouvernements et avec la société civile et d'autres acteurs pertinents, notamment les jeunes femmes, dans le contexte de processus intergouvernementaux ;
- Accroître la connaissance sur les perspectives des sexes par la mise à disposition de conseils importants pour les processus intergouvernementaux et les discussions.

44. Une attention particulière sera portée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans le contexte des zones/processus thématiques suivants ; le suivi et l'examen de la mise en place de l'Agenda 2030, notamment par le Forum politique de niveau élevé sur le développement durable, l'Agenda d'action d'Addis Abeba, l'Accord de Paris, le Nouvel agenda urbain et la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. ONU-Femmes contribuera aux processus en lien avec les Petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, ainsi qu'au Conseil des droits humains et aux commissions fonctionnelles. ONU-Femmes mettra l'accent sur les zones sélectionnées où un plus grand progrès est nécessaire.

45. ONU-Femmes soutiendra les efforts pour marquer le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes en 2020 et répondra aux conseils qui seront émis par la Commission de la condition de la femme 62.

46. Le soutien important d'ONU-Femmes comprendra l'expertise en politique et la connaissance par les rapports du Secrétaire général, les publications vedettes et les études. Elle luttera pour créer un environnement favorable à l'échange parmi les gouvernements et autres intervenants, comme les organisations de femmes, les organisations de jeunes et d'autres organisations de la société civile.

**Réalisation 2 : Les femmes dirigent, participent et profitent de l'égalité des systèmes de gouvernance.**

Ce résultat contribuera au suivant ODDs:



47. Permettre des systèmes de gouvernance est essentiel pour la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. ONU-Femmes permet la participation politique et le leadership des femmes, la planification la budgétisation propices à l'égalité des sexes et l'accès à la justice ensemble dans ce résultat pour optimiser leur nature se renforçant mutuellement.

48. Les conclusions concertées des Commissions de la condition de la femme 52, 59 et 60, ainsi que les résolutions 66/130 de l'Assemblée générale sur les femmes et la participation politique, offrent des conseils normatifs spécifiques pour ce résultat.

49. ONU-Femmes concentre sa contribution sur quatre zones :

- Davantage de femmes de tous âges participent pleinement, dirigent et s'engagent dans des institutions et des processus politiques. Cela comprend le soutien pour les corps décisionnels politiques (notamment les parlements, les gouvernements locaux, les partis politiques) et les organismes de gestion électorale devant être inclusifs, de participation égale des sexes et sensibles aux sexes ; les réseaux de femmes ; les stéréotypes qui vont à l'encontre du leadership des femmes devant être traités, y compris par l'engagement des hommes et des garçons ; et pour les jeunes femmes, les femmes autochtones et les femmes handicapées pour atteindre des postes de prises de décisions.
- D'autres plans nationaux et locaux, des stratégies, des politiques et des budgets sont propices à l'égalité des sexes. Cela comprend le soutien au développement de stratégies nationales de développement, plans d'action nationaux d'égalité des sexes, stratégies nationales sur le VIH et programmes sur les handicaps.
- D'autres données et statistiques de meilleure qualité et ventilées sont disponibles pour promouvoir et suivre la progression sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment pour celles dans des situations de vulnérabilité. Cela comprend le soutien à la transition d'indicateurs d'objectifs de développement durable du tiers trois au tiers deux.
- Davantage d'institutions de justice sont disponibles et mises en place pour les femmes et les filles dans tous les contextes. Cela comprend le soutien à la promotion de la règle de loi, à la ratification et à la mise en place de standards internationaux pertinents pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, abrogeant la législation discriminatoire et faisant face aux normes sociales qui soutiennent de telles législations.

50. Le soutien d'ONU-femmes comprendra le développement de capacités pour les institutions à tous les niveaux pour promouvoir la gouvernance favorable à l'égalité entre les sexes ; l'offre d'assistance technique pour financer et les ministères du secteur pour intégrer les perspectives des sexes dans les politiques, les plans et les budgets ; le développement de capacités des machineries nationales et organisations de femmes ; le développement de la connaissance de la politique sur les principaux facteurs de gouvernance propice à l'égalité des sexes ; des efforts pour sensibiliser aux droits humains des femmes ; et la création des partenariats avec des institutions gouvernementales et des parlements pour soutenir la réalisation des droits humains des femmes, notamment par l'abrogation ou l'amendement des lois discriminatoires.

51. ONU-Femmes optimisera sa participation aux mécanismes entre les agences pour soutenir la mise en place de ce résultat, comme le Mécanisme de coordination

entre les agences sur l'assistance électorale des Nations Unies, la Unité opérationnelle entre les agences sur le financement pour le développement et le Partenariat mondial pour la coopération efficace pour le développement. Elle s'associera avec l'Union interparlementaire sur l'assistance parlementaire dans la loi et la discrimination et collaborera avec le Fonds monétaire international sur le budget propice à l'égalité des sexes. En tant qu'organisme coparrainant de l'ONUSIDA, ONU-Femmes soutiendra l'intégration de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes par la stratégie de l'ONUSIDA 2016-2021 et sa mise en place, et fait partie du partenariat H6 (voir Section IV).

### **Réalisation 3 : Les femmes ont une sécurité de revenu, un travail décent et une autonomie économique**

Ce résultat contribuera au suivant ODDs:



52. L'autonomisation économique des femmes dépend de la quantité et de la qualité de l'emploi rémunéré; des services publics; de la somme des travaux non rémunérés accomplis par les femmes; de l'accès aux actifs productifs, comme la terre, éliminant les barrières culturelles et sociales qui font que les femmes ont moins tendance que les hommes à devenir entrepreneuses;<sup>9</sup> et des protections de travail sociales essentielles.

53. Les conclusions acceptées de CSW 61 offrent des conseils normatifs spécifiques pour ce résultat. Des recommandations du groupe d'experts de haut niveau du Secrétaire général sur l'autonomisation économique des femmes renseignent également sur cette zone de résultat.

54. ONU-Femmes concentre ses contributions sur trois zones :

- Davantage de politiques promeuvent un travail décent et des protections sociales pour les femmes. Cela comprend le soutien pour s'occuper de la part de travail domestique et de soins disproportionnée non rémunérée des femmes et de l'écart de salaire entre les sexes ; promouvoir les droits des travailleurs domestiques et des travailleurs du secteur informel, ainsi que la voix et la représentation pour les femmes, notamment par les syndicats.
- Davantage de femmes possèdent, lancent et/ou gèrent de petites, moyennes et grandes entreprises. Cela comprend la garantie d'accès aux femmes à l'éducation numérique, financière, technique et vocationnelle et des opportunités de formation de même que l'optimisation des processus d'approvisionnement publics et privés pour accroître les opportunités pour les entreprises qui

<sup>9</sup> Rapport mondial sur la jeunesse, 2016.

appartiennent aux femmes et augmenter les niveaux d'engagement par les employeurs pour les principes d'autonomisation des femmes.<sup>10</sup>

- Davantage de femmes des régions rurales ont accès, contrôlent et utilisent des ressources productives et s'engagent dans l'agriculture durable pour augmenter la sécurité de leurs revenus, les conditions de travail et la résilience face aux changements climatiques. Cela comprend le soutien pour assurer l'accès à la terre, l'information, les finances, les marchés et les services essentiels d'infrastructure comme les télécommunications, l'eau et l'énergie.

55. Le soutien d'ONU-Femmes comprendra la connaissance et les partenariats pour renforcer les cadres de travail normatifs et légaux, notamment en promulguant l'élimination de lois discriminatoires et en accord avec les standards pertinents de l'Organisation internationale du travail (OIT) ; plaidant pour les politiques pour les enfants et les familles qui facilitent la participation économique des femmes et promeuvent le partage des responsabilités entre les femmes et les hommes pour le travail de soins non rémunéré ; optimisant l'innovation et la technologie pour soutenir l'accès des femmes aux formations et aux actifs ; menant des campagnes de plaidoyers comme la Plate-forme de salaire égal des champions ; et en s'engageant et en soutenant le secteur privé pour mettre en place des engagements envers l'autonomisation économique des femmes.

56. ONU-Femmes continuera son étroite collaboration avec des agences établies à Rome (voir la Section IV), la Banque mondiale, ONU-Habitat, OIT et pour convoquer des agences des Nations Unies travaillant régulièrement sur l'autonomisation économique des femmes, notamment au niveau principal par son rôle de coordination du système des Nations Unies. Elle optimisera également sa participation dans les réseaux entre les agences, comme le réseau mondial d'outils fonciers ; le forum mondial sur la recherche et l'innovation en agriculture ; ONU-Eau ; le conseil de coopération entre les agences de protection sociale et le partenariat des sexes pour le Fonds de l'environnement mondial.

#### **Réalisation 4 : Toutes les femmes et filles vivent une vie exempte de toutes formes de violence**

Ce résultat contribuera au suivant ODDs:



57. La meilleure façon de faire cesser la violence contre les femmes et les filles est de la prévenir en premier lieu. Dans son soutien aux États membres, ONU-Femmes met l'emphase sur la prévention de la violence contre les femmes et filles dans les espaces privés et publics, notamment en transformant les normes sociales négatives, et augmentera son objectif actuel de renforcement de la disponibilité des services aux victimes et aux survivantes.

58. Les conclusions acceptées de la Commission de la condition de la femme 57, notamment leur emphase sur la prévention, offrent des conseils spécifiques

<sup>10</sup> Pour de plus amples renseignements sur les principes d'autonomisation des femmes, veuillez consulter [www.weprinciples.org](http://www.weprinciples.org)

supplémentaires pour la mise en place de ce résultat. De plus, le nouvel agenda urbain élabore la création d'espaces publics sûrs.

59. ONU-Femmes concentre sa contribution sur deux zones :

- Davantage de pays et intervenants peuvent mieux prévenir la violence contre les femmes et les filles et offrir des services essentiels de qualité aux victimes et survivantes avec une attention envers les femmes et filles plus à risque. Cela comprend le soutien du développement de législation renforcée et la capacité pour les fournisseurs de services, les politiques publiques, les mécanismes pour traiter l'impunité ; la formation pour assurer une plus grande capacité de mise en place de lois pour prévenir, protéger et poursuivre en accord avec la meilleure pratique ; une connaissance accrue pour les femmes et les filles de leurs droits ; le plaidoyer et les campagnes de sensibilisation, y compris pour l'engagement des hommes et des garçons ; les normes sociales transformées et des données fiables pour suivre la progression.
- Davantage de villes ont des espaces publics sûrs et stimulants pour les femmes et les filles. Cela comprend le soutien pour : incorporer la sécurité pour les femmes et les filles dans les plans de développement urbain ; développer des programmes pertinents localement pour soutenir l'égalité entre les sexes et les investissements dans la sécurité et la viabilité économique des espaces publics qui sont efficaces et accessibles à tous.

60. Le soutien d'ONU-Femmes comprendra l'engagement des partenaires d'une manière coordonnée et collaborative, s'appuyant sur l'expertise complémentaire des agences des Nations Unies, des gouvernements, des groupes de femmes et d'autres groupes communautaires ; l'offre de conseils politiques et l'amélioration de la capacité des principaux intervenants pour développer des interventions en accord avec les normes internationales ; et l'encouragement du leadership en développant et diffusant des conseils, des outils de mise en place et des ressources.

61. ONU-Femmes travaille dans le contexte du Cadre de travail de prévention conjoint des Nations Unies et des Directives des services essentiels pour les femmes et les filles sujettes à la violence pour mettre en place ce résultat. Le déroulement du cadre de travail de prévention conjoint de l'ONU est coordonné avec l'UNESCO, le FNUAP, l'OIT et l'OMS. Un programme de services essentiels mondial coordonné avec le FNUAP, l'ONUDC et l'OMS. ONU-Femmes travaille également avec l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP, la division statistique de l'ONU et l'ONUDC pour améliorer les données sur la violence contre les femmes.

**Réalisation 5 : Les femmes et les filles contribuent à et ont une plus grande influence dans la création d'une paix et d'une résilience durables et bénéficient également de la prévention contre les catastrophes naturelles et les conflits et des actions humanitaires.**

Ce résultat contribuera au suivant ODDs:



62. ONU-Femmes travaillera avec des partenaires pour créer des environnements propices pour les femmes et les filles pour diriger, participer et profiter également de tous les aspects de la paix, la sécurité, la réduction des risques de catastrophe et les actions humanitaires. L'inclusion des femmes dans les processus de paix augmente la probabilité d'un accord durant au moins 15 ans de 35 %.<sup>11</sup>

63. Les huit résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, les résolutions de paix durable, la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants, le cadre de travail de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et les accords concernant les mesures sur les changements climatiques offrent des conseils normatifs spécifiques pour ce résultat. De plus, les trois examens de la paix et de la sécurité de haut niveau en 2015, la recommandation 30 de la CEDEF et les engagements d'ONU-Femmes réalisés au Sommet humanitaire mondial informent sur le travail pour ce résultat.

64. ONU-Femmes concentre sa contribution sur trois zones :

- Davantage d'engagements sur les femmes, la paix et la sécurité sont mis en place par les États membres et le système de l'ONU, et davantage de défenseurs de l'égalité des sexes influencent les processus de paix et de sécurité. Cela comprend : catalyser le système de l'ONU et soutenir les États membres pour répondre au Programme femmes, paix et sécurité et améliorer les capacités et les opportunités pour les défenseurs de l'égalité des sexes afin qu'ils participent aux processus de paix à tous les niveaux.
- Davantage de femmes jouent un plus grand rôle et sont mieux servies par la réponse humanitaire et les efforts de récupération. Cela comprend : offrir de l'expertise sur les sexes pour les mécanismes de coordination humanitaire ; les organisations de femmes jouant un rôle de leadership dans la réponse et les efforts de récupération ; les femmes, y compris les jeunes femmes, ayant accès à l'information, les compétences et les ressources pour protéger les moyens de subsistance dans des contextes humanitaires et des données de réponse humanitaires ventilées selon le sexe.
- Davantage de femmes jouent un rôle plus important dans les processus de gestion des risques de catastrophe et sont mieux équipées. Cela comporte le soutien : aux analyses des risques relatifs à l'égalité des sexes ; à la contribution des femmes et des organisations féminines aux plans de gestion des risques ; à la préparation à la réaction rapide en cas d'urgence impliquant l'égalité des sexes, et aux données ventilées par genre et liées à une catastrophe.

65. Le soutien d'ONU-Femmes comportera la promotion d'un environnement favorable à la mise en œuvre d'une paix et sécurité spécifiques au sexe et d'engagements humanitaires ; le développement d'une base factuelle sur les avantages de la participation des femmes dans les actions sécuritaires et humanitaires ; l'amélioration de la capacité des femmes à s'engager dans des processus de paix et de sécurité et d'actions humanitaires ; et la préconisation de plus d'investissements dans des initiatives ciblant la cause des femmes, la paix et la sécurité, et dans l'action humanitaire pour la promotion de l'égalité des sexes.

66. ONU-Femmes a pour objectif d'intégrer l'égalité des sexes dans les actions des acteurs humanitaires à travers des avancées normatives, des mécanismes de

---

<sup>11</sup> Réinventer la pacification : Les rôles des femmes dans les processus de paix, 2015.

coordination du soutien, et l'ajout de la valeur sur le terrain via l'analyse du sexe, l'expertise technique et l'établissement d'un système de groupes, ainsi que le soutien aux acteurs locaux pour qu'ils soient préparés et réactifs aux questions liées à l'égalité des sexes, et une prestation de services catalytiques ciblés là où les lacunes existent et en soutien aux partenaires.

67. ONU-Femmes joue un rôle de coordination dans la prestation de services aux efforts du Conseil de Sécurité à l'égard des femmes, de la paix et de la sécurité, ainsi que vis-à-vis du système onusien dans le soutien à la concrétisation des engagements sur les femmes, la paix et la sécurité. Cela inclut l'émission de rapports sur le progrès de la mise en œuvre, y compris à travers le rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que la facilitation des échanges entre les membres du Conseil de Sécurité et les défenseurs de l'égalité des sexes engagés dans la prévention des conflits et la promotion de la paix.

68. Conformément à la résolution 2242 du Conseil de Sécurité et le plan d'action du Secrétaire général pour prévenir l'extrémisme violent, ONU-Femmes continuera à contribuer au travail de l'Office sur les questions relatives à la lutte contre le terrorisme et la direction exécutive du conseil de sécurité contre le terrorisme sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent.

69. ONU-Femmes agit en tant que secrétariat pour : (i) le groupe informel d'experts du Conseil de Sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité<sup>12</sup>; (ii) le réseau des points de contact nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité<sup>13</sup>; et (iii) l'instrument mondial d'accélération pour les questions relatives aux femmes, à la paix et la sécurité et à l'action humanitaire. ONU-Femmes préside également le Comité Permanent des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité et le groupe de travail sur l'égalité des sexes de l'Office de lutte contre le terrorisme des Nations Unies. ONU-Femmes est un partenaire actif dans les initiatives conjointes telles que la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'État de droit au lendemain de conflits et d'autres crises.

## VI. Efficacité et productivité organisationnelles

70. Depuis son établissement, ONU-Femmes a mené la mise en œuvre du savoir généré du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et a élargi les partenariats en soutien aux résultats. Elle a également développé des systèmes efficaces pour la gestion et les rapports de la performance, la responsabilité financière, l'audit, la gestion des ressources humaines, la gestion des risques, et une fonction d'évaluation robuste et indépendante.

71. Durant cette période de Plan stratégique, ONU-Femmes multipliera ses efforts de coordination avec les Nations Unies pour ce qui est de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à travers sa participation dans le Comité Exécutif, le GNUD et autres mécanismes interinstitutionnels, ainsi que des réseaux et initiatives coordonnés autour desquels elle assure la coalescence du système onusien tel que le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et

<sup>12</sup> Le groupe informel d'experts a été établi par la résolution 2242 du Conseil de sécurité (2015) et le rôle d'ONU-Femmes indiqué dans S/2016/1106.

<sup>13</sup> Un forum informel interrégional de représentants de gouvernements pour fournir un espace pour échanger des expériences et des meilleures pratiques sur les femmes, la paix et la sécurité.

l'autonomisation des femmes. Elle se concentrera également sur la recherche et la gestion des connaissances, l'innovation et la mobilisation des ressources.

72. ONU-Femmes profilera et consolidera les processus commerciaux, mettra à niveau les systèmes d'informations et développera la capacité du personnel pour la conception et la gestion des programmes. Ces priorités sont groupées dans quatre produits d'efficacité et de productivité opérationnelles.

**Résultat 1 : Une meilleure coordination, cohérence et responsabilité du système onusien pour les engagements dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.**

73. Le rôle d'ONU-Femmes dans la coordination du système onusien est primordial afin d'obtenir des résultats pour les femmes et les filles. À travers son mandat de coordination des Nations Unies, ONU-Femmes centralise ses efforts sur l'amélioration de la cohérence des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aux niveaux normatifs et opérationnels, et améliore davantage la responsabilité du système et promeut la parité hommes-femmes. Les priorités d'ONU-Femmes dans ce domaine se basent sur les résultats de l'évaluation de la contribution d'ONU-Femmes à la coordination du système onusien sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

74. ONU-Femmes exploite les mécanismes de coordination interinstitutionnels aux niveaux mondial, régional et local pour assurer l'intégration efficace de l'égalité des sexes, plus particulièrement dans des régions liées à ses priorités fondamentales. ONU-Femmes est un membre actif des mécanismes de coordination du système tels que le PNUD, qui soutient une meilleure cohérence du système de développement des Nations Unies. Elle copréside les groupes de travail thématiques sur la finance et l'égalité des sexes, et participe à d'autres groupes de travail. Au niveau régional, ONU-Femmes exploite les mécanismes de coordination et les équipes du GNUD pour fournir un soutien intégré de haute qualité pour les résultats de l'égalité des sexes aux Équipes de coordination des Nations Unies.

75. Dans des domaines thématiques d'intérêt, y compris la promotion de la parité hommes-femmes, ONU-Femmes coordonne les réseaux de connaissances interinstitutionnels, fournit une assistance technique et suit et renforce la responsabilité, y compris à travers des rapports du Secrétaire général sur le progrès du système onusien. Dans ce contexte, ONU-Femmes mettra en place la deuxième version du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la responsabilité au niveau de l'entreprise, le contextualisant pour l'Agenda 2030.

76. ONU-Femmes joue un rôle central dans la promotion de la parité hommes-femmes au sein de l'ONU et soutient pleinement l'engagement du Secrétaire général vis-à-vis de la représentation égale des femmes et des hommes à tous les niveaux, dans toutes les Nations Unies et en respectant l'équilibre géographique. ONU-Femmes aidera à la mise en œuvre de la stratégie du Secrétaire général à l'égard de la parité hommes-femmes à travers l'orientation stratégique, le soutien technique et le suivi.

77. Au niveau national, ONU-Femmes est active à travers le système des coordonnateurs résidents, les groupes thématiques sur la parité des genres et le PNUAD. ONU-Femmes assure une considération effective de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à travers l'analyse commune par pays, le cadre de

travail de la théorie du changement et les résultats du PNUAD. ONU-Femmes vise à atteindre les résultats du PNUAD axés sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme une base pour des groupes de résultats conjoints sur la parité hommes-femmes et des programmes conjoints. ONU-Femmes continuera à fournir l'expertise technique le leadership à l'Équipe de coordination des Nations Unies pour soutenir la parité hommes-femmes, agrémentant le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies avec une feuille de résultats mise à jour sur la parité hommes-femmes pour la responsabilité au niveau de l'Équipe de coordination des Nations Unies.

**Résultat 2 : Un engagement accru des partenaires en soutien au mandat d'ONU-Femmes.**

78. Se basant sur les résultats de l'évaluation d'entreprise des partenariats stratégiques d'ONU-Femmes pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ONU-Femmes cherche à gagner la confiance en tant que partenaire de choix pour tous les pays sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et reconnaît que divers partenariats stratégiques et catalytiques à tous les niveaux sont une condition préalable pour atteindre et dépasser les résultats.

79. À travers ces partenariats, ONU-Femmes soutient les mouvements pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, prône les engagements sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes des décideurs à tous les niveaux, élargit les mandats de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, invite les partenaires à agir contre les normes sociales discriminatoires, développe des partenariats institutionnels et mobilise les ressources pour soutenir ONU-Femmes, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes de manière plus étendue.

80. ONU-Femmes continuera à collaborer avec les acteurs de la société civile en tant que partenaires de connaissances, concepteurs de programmes et défenseurs des avancées normatives et de la responsabilité. ONU-Femmes soutient la société civile à travers le rassemblement et le réseautage, l'échange des connaissances, le financement, y compris par le biais de ses mécanismes d'octroi de subventions. Par ailleurs, ONU-Femmes promeut les dialogues et les initiatives de plusieurs parties prenantes. ONU-Femmes continuera à consolider sa relation privilégiée avec les organisations et les réseaux des droits des femmes, et accorde une attention particulière à ceux et celles qui représentent des groupes spécifiques comme les organisations de défense des droits des handicapés.

81. En étroite collaboration avec l'Envoyé Spécial pour la Jeunesse, ONU-Femmes engagera de jeunes femmes et hommes dans tous ses domaines prioritaires, et encouragera les opportunités pour faire entendre la voix des jeunes sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au sein des Nations Unies, telles que le Forum de la Jeunesse CSW. ONU-Femmes soutient l'innovation des jeunes personnes et travaille avec les jeunes, les ministères de l'éducation et les gouvernements locaux sur des initiatives qui favorisent le développement des capacités en soutien aux priorités stratégiques d'ONU-Femmes.

82. Les grands changements qu'a connus le paysage des communication offrent des opportunités inédites pour le positionnement et la visibilité des marques, mais aussi pour les revendications publiques et la mobilisation sociale. Les nouvelles plateformes numériques et les médias sociaux représentent de puissants outils de résultats pour les femmes et les filles, servant non seulement comme un moyen d'accès et de partage des informations, mais également comme un moyen d'engagement des

personnes (plus particulièrement les jeunes), et transforment les attitudes et les comportements en soutien à l'autonomisation des femmes. Cela ouvre des perspectives pour augmenter l'impact et piloter le changement à travers la défense des intérêts publics, que ce soit dans l'arène politique ou en assurant le changement social et comportemental lié aux priorités d'ONU-Femmes.

83. ONU-Femmes élargira ses voies de communication pour accroître son rayonnement et continuera à fournir des espaces pour l'engagement public dans des campagnes telles que HeForShe, Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et « Parité 2030 : avancer plus vite vers l'égalité des sexes ». Les médias maintiendront leurs engagements pour améliorer la visibilité d'ONU-Femmes et inciter le progrès des femmes et des filles. Le Pacte médiatique existant « avancer plus vite vers l'égalité des sexes » sera élargi.

84. La campagne HeForShe mobilise les hommes et les garçons dans le monde entier pour qu'ils interviennent afin de réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et œuvre pour garantir les engagements de décideurs masculins, y compris à travers le travail des défenseurs de l'égalité des sexes et des initiatives axées sur les résultats telles que IMPACT 10x10x10. La campagne continuera à accroître sa portée pour atteindre les utilisateurs des médias sociaux dans le monde entier et à mobiliser des mesures susceptibles de changer la donne par des chefs d'États, des chefs d'entreprises et des personnes d'influence de niveaux élevés.

85. Se basant sur ses efforts pour obtenir l'engagement d'hommes et de garçons comme défenseurs de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ONU-Femmes continuera à défier les normes discriminatoires et les stéréotypes et à accorder une attention à la masculinité et aux changements des rôles des hommes. Ce travail sera éclairé par des efforts pour améliorer la compréhension de ces questions, comme l'Enquête internationale sur les hommes et l'égalité des sexes (IMAGES en anglais) mise en œuvre dans 20 pays.

86. ONU-Femmes améliorera son travail en collaboration avec des organisations religieuses pour exploiter leurs capacités à transformer les normes sociales discriminatoires et à demander que leurs programmes de soutien soient favorables à la parité hommes-femmes. ONU-Femmes se basera sur sa collaboration existante avec les leaders religieux sur des questions telles que la violence selon le genre, la santé sexuelle et reproductive, les droits reproductifs et la santé maternelle et infantile en collaboration avec les agences des Nations Unies.

87. ONU-Femmes entre en partenariat avec le secteur privé en coordination avec des agences onusiennes telles que l'OIT, afin de transformer les pratiques commerciales en soutien à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cela comporte : (i) la réponse aux normes, pratiques et stéréotypes sociaux négatifs concernant les opportunités de travail décent et de leadership ; (ii) la promotion de l'investissement à travers une perspective hommes-femmes, des femmes entrepreneuses et l'accès des femmes au financement ; et (iii) l'encouragement de l'innovation pour et avec les femmes et les filles.

88. Pour ce qui est des ressources, ONU-Femmes maintiendra ses efforts pour augmenter les ressources stratégiques et non stratégiques à travers des partenariats. Des indications suggèrent qu'ONU-Femmes est en vue de réaliser ses cibles non stratégiques, y compris la livraison de ressources qui sont étroitement conformes au Plan stratégique et légèrement identifiés.

89. ONU-Femmes renforcera son dialogue stratégique sur le financement, soulignant l'impact des ressources stratégiques qui maintiennent l'intégrité de l'institution et profitent d'un rendement élevé en ressources non stratégiques par rapport aux ressources stratégiques programmables. ONU-Femmes œuvrera à fournir une meilleure visibilité aux principaux donateurs et sur l'impact de leur soutien.

90. ONU-Femmes mettra davantage l'accent sur les programmes conjoints et la promotion des financements collectifs pour encourager les partenariats et promouvoir la cohérence des Nations Unies.

91. ONU-Femmes continuera ses efforts en quête de nouvelles sources de financement, y compris auprès des secteurs privés et caritatifs. Profitant de campagnes de grande visibilité et de ses comités nationaux, ONU-Femmes développera la capacité pour des financements collectifs ainsi que des dons individuels.

**Résultat 3 : Grande qualité des programmes à travers les connaissances, l'innovation, la gestion basée sur les résultats et sur l'évaluation**

92. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 nécessite des connaissances solides, ainsi que des données précises et ventilées pour identifier les solutions qui profitent le mieux aux femmes et aux filles. À cette fin, ONU-Femmes continuera le développement et la dissémination des outils de connaissances tels que :

- Le rapport sur le progrès des femmes dans le monde.
- Série de notes de la politique d'ONU-Femmes.
- L'Enquête mondiale sur le rôle des femmes dans le développement.
- Nouveau rapport biennal « Égalité des sexes dans l'Agenda 2030 sur le développement durable ».
- Les rapports de connaissances du Fonds pour l'égalité des sexes, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et l'Instrument mondial d'accélération.

93. ONU-Femmes soutiendra les efforts visant à développer les capacités de production et d'utilisation de statistiques en lien avec le sexe, et la génération de connaissances en partenariat avec de grandes institutions de recherches et de bureaux nationaux de statistiques.

94. ONU-Femmes a développé une plate-forme complète de connaissances sur le site unwomen.org, qu'elle agrémentera davantage à travers un portail de statistiques sur l'égalité des sexes, contenant des données et analyses d'objectifs de développement durable pertinentes par thème et par pays. Cette plate-forme sera complétée par des Communautés de pratique, explorant ensemble une expertise et des connaissances thématiques à travers toute l'organisation et ses partenaires.

95. Dans le cadre de ses efforts de gestion des connaissances, ONU-Femmes renforcera ses capacités pour prévoir les problèmes et les tendances émergentes. Cela lui permettra de mieux mener les avancées normatives, suivre le progrès sur les objectifs de développement durable, développer des stratégies efficaces de défense et améliorer les programmes relatifs à l'égalité des sexes. Par le biais de son approche basée sur les droits humains, et en exploitant la base de connaissances de son

programme et de sa politique, elle tirera profit de son rôle pour explorer des innovations dans sa politique et ses programmes pour l'établissement de ses agendas.

96. Le centre de formation d'ONU-Femmes demeurera au centre de ces efforts, en développant et offrant des formations au profit de divers partenaires, y compris aux acteurs du système onusien, et en consolidant les offres d'ONU-Femmes en soutien au développement des capacités nationales.

97. ONU-Femmes développera davantage les capacités locales afin de soutenir les initiatives sud-sud et triangulaires. ONU-Femmes élargira sa coopération avec les agences onusiennes et les partenaires mondiaux, en particulier le Bureau des Nations Unies pour la coopération sud-sud, et explorera les stratégies innovatrices et les modalités de financement pour améliorer les coopérations sud-sud et triangulaires. ONU-Femmes soutiendra également la conception et la mise en œuvre d'aides bilatérales et multilatérales, apportant de la valeur ajoutée à la coopération triangulaire et à l'aide officielle au développement.

98. La réalisation de la parité des sexes et l'autonomisation des femmes nécessite des changements radicaux et des solutions innovatrices pour éliminer les barrières structurelles. L'innovation et la technologie fournissent des opportunités sans précédent à cet égard, plus particulièrement en faveur des femmes et des filles en situation de handicap physique, des femmes en milieu rural et d'autres femmes souffrant de marginalisation. Pour y aboutir, ONU-Femmes :

- Soutiendra le développement de marchés pour l'innovation et encouragera l'investissement dans l'innovation en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles. La Coalition internationale d'innovation pour le changement d'ONU-Femmes regroupe ensemble des représentants du secteur privé, des milieux universitaires et du secteur non-lucratif pour tirer profit de l'innovation.
- Collaborer avec les partenaires du secteur pour intégrer l'approche de l'égalité des sexes au cycle de l'innovation : la plate-forme ONU-Femmes des échanges mondiaux sur l'innovation connecte les partenaires externes pour qu'ils puissent présenter les bonnes pratiques et encourager la collaboration.
- Promouvoir les femmes en tant qu'innovatrices : ONU-Femmes est entrée en partenariat avec les Centres mondiaux de l'innovation du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour encourager les femmes innovatrices. La plate-forme empowerwomen.org d'ONU-Femmes prend aussi en charge un réseau de défenseurs pour des solutions innovatrices pour l'autonomisation économique des femmes.
- En collaboration avec d'autres partenaires onusiens, elle développe des innovations et des solutions technologiques pour accélérer le progrès vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. ONU-Femmes développe actuellement des prototypes de solutions technologiques tels que la Virtual Skills School (École des compétences virtuelles) et la plate-forme « Buy from Women » (Acheter chez les femmes).
- Soutient les innovations pilotes entreprises par des organisations de société civile pour les défis auxquels font face les femmes et filles, y compris l'intégration de mécanismes d'octroi de subventions.

- Demande la participation et la visibilité des femmes et des filles dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM).

99. ONU-Femmes étudiera des partenariats pour soutenir les efforts visant à réduire l'écart numérique entre les femmes et les hommes en partenariat avec l'Union internationale des télécommunications et d'autres partenaires, en se centralisant sur : 1) la sensibilisation ; 2) la facilité d'accès des femmes et des filles à travers le développement et la mise en œuvre de politiques et d'investissement d'inclusion ; 3) le développement des compétences des femmes et des filles pour qu'elles deviennent à la fois des utilisatrices et des développeurs en TIC ; et 4) les services de valeur ajoutée pour s'assurer que les femmes et les filles puissent exploiter les TIC pour leur autonomisation.

100. La gestion basée sur les résultats demeure une priorité opérationnelle. ONU-Femmes a adopté des normes, développé un système haut de gamme de gestion des résultats, déployé des modules standardisés de formations et introduit un audit annuel externe de ses notes stratégiques et de ses rapports annuels. À l'avenir, ONU-Femmes : 1) développera un programme de formation au profit du personnel et sur l'intégration des partenaires dans la conception des programmes et la gestion basée sur les résultats ; 2) établira la liaison entre le système de gestion des résultats et les systèmes de gestion du rendement du personnel ; et 3) fournira un soutien ciblé aux bureaux qui font face à des difficultés dans leur efforts à répondre aux normes régissant la conception des programmes et la gestion basée sur les résultats.

101. En conformité avec le principe qui consiste à ne laisser personne pour compte, ONU-Femmes accordera une attention particulière à aborder des formes multiples et entrecroisées de discrimination, à accorder la priorité aux plus vulnérables à travers ses programmes, et à établir des rapports avec des données ventilées par revenu, sexe, âge, race, groupe ethnique, statut de migrant, handicap, emplacement géographique et autres caractéristiques pertinentes dans des contextes locaux, selon la possibilité et la pertinence. Cela nécessitera des investissements dans les capacités de suivi et de signalisation d'ONU-Femmes.

102. Les évaluations continueront à intégrer les perspectives d'égalité des sexes et de droits humains, à être systématiques et impartiales, à fournir des informations avérées sur le progrès vers des résultats sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. ONU-Femmes utilisera les résultats de ses évaluations pour améliorer la qualité des programmes, renforcer la responsabilité, éclairer la prise de décisions et contribuer à l'apprentissage.

103. La fonction d'évaluation est régie par la politique d'évaluation (UNW/2012/12) conformément aux normes d'évaluation, aux lignes directrices en termes d'éthique et à l'orientation sur l'intégration des droits humains et l'égalité des sexes dans l'évaluation du groupe d'évaluation des Nations Unies.

104. L'évaluation d'ONU-Femmes sera axée sur quatre domaines d'intérêt : (a) des systèmes d'évaluation institutionnelle efficaces ; (b) des systèmes d'évaluation décentralisée ; (c) une coordination des Nations Unies sur l'évaluation relative à l'égalité des sexes ; et (d) une évaluation locale des capacités des systèmes de suivi et d'évaluation relatifs à l'égalité des sexes. Une attention particulière sera accordée à la conformité et la complémentarité avec les évaluations institutionnelles et les évaluations décentralisées.

**Résultat 4 : Une meilleure gestion des ressources financières et humaines en vue de la réalisation des résultats.**

105. ONU-Femmes gère ses ressources en conformité avec la réglementation financière adoptée par le Comité exécutif à travers : (i) le renforcement et le maintien de systèmes transparents et rentables de gestion et de responsabilité financières ; (ii) le soutien d'une budgétisation des ressources ; (iii) une allocation et une distribution opportunes des budgets ; et (iv) la gestion et la signalisation des transactions financières.

106. ONU-Femmes finalisera l'initiative de restructuration et de cartographie des processus institutionnels afin d'éliminer les blocages opérationnels, de rationaliser les systèmes et les processus et de concevoir des plates-formes optimisées, efficaces et productives en vue d'améliorer la responsabilité, la rentabilité et la gestion des ressources. ONU-Femmes exploitera les capacités opérationnelles d'autres entités onusiennes afin de bénéficier d'économies d'échelle, tout en préservant des structures opérationnelles vives. Elle rejoindra, le cas échéant, des centres onusiens communs et utilisera des locaux partagés.

107. ONU-Femmes continuera à améliorer son système de signalement des donateurs, y compris à travers le nouveau Système de gestion des accords avec les donateurs. La création du Centre de services mondial virtuel pour les rapports de donateurs financiers et la clôture des projets fournira une capacité supplémentaire aux bureaux régionaux, avec de nouveaux rapports automatisés des donateurs financiers et un outil de clôture de projets.

108. ONU-Femmes continuera à s'assurer que chaque source de financement supporte sa part des coûts encourus, conformément au cadre harmonisé du recouvrement des coûts. Elle continuera à intégrer les coûts directs émanant de la mise en œuvre de projets financés par des donateurs selon les accords passés avec les donateurs.

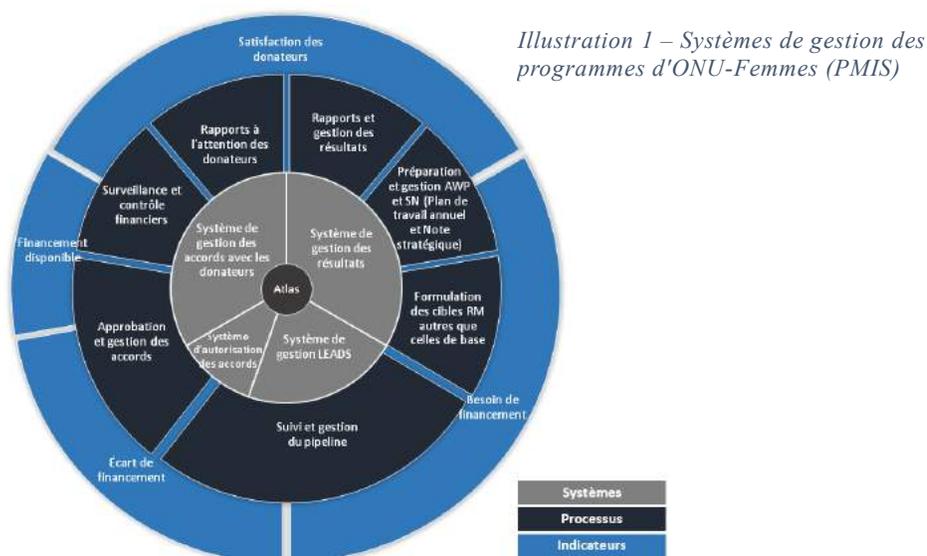
109. ONU-Femmes consolidera son suivi des fonds avancés à des partenaires en améliorant l'évaluation des capacités de mise en œuvre des partenaires et en renforçant le suivi à travers des tableaux de bord et des formations institutionnelles.

110. La mise en œuvre opportune des recommandations du Comité d'inspection des Nations Unies, de l'Audit interne et du Comité consultatif pour les questions d'audit restera une priorité.

111. ONU-Femmes appliquera scrupuleusement sa nouvelle politique anti-fraude, qui inclut des mécanismes améliorés pour les donneurs d'alertes au sein d'ONU-Femmes ou chez ses partenaires, fournisseurs ou prestataires. Les nouvelles procédures d'ONU-Femmes exigent que les partenaires de mise en œuvre respectent les mesures anti-fraude et les accords de partenariats en intégrant des clauses exigeant la coopération en cas d'enquêtes.

112. ONU-Femmes investira davantage dans les systèmes de gestion des programmes afin d'améliorer l'efficacité et la prise décentralisée de décisions. Une architecture informatique de gestion totale des programmes basée sur une source de données unique comportera des éléments critiques pour améliorer les fonctions de la planification, la gestion des pipelines, la gestion financière, la gestion des résultats, la gestion des ressources humaines, et la gestion des donateurs (voir Illustration 1). Pour minimiser les coûts et gérer les risques liés à la cybersécurité, ONU-Femmes

investira davantage pour renforcer et améliorer son architecture TIC commune, tout en continuant à mettre l'accent sur des plates-formes cloud davantage efficaces.



113. Ces systèmes garantiront qu'ONU-Femmes est en pleine conformité avec l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI).

114. ONU-Femmes continuera à promouvoir les processus et les systèmes de ressources humaines, et à développer les compétences des managers et du personnel et à améliorer la gestion du rendement. ONU-Femmes continuera à renforcer les pratiques de lieux de travail propices et inclusifs, offrant une égalité des chances et à promouvoir des espaces de travail qui attirent et maintiennent le personnel, lui permettant d'être plus performant dans son travail, tout en œuvrant pour la progression et l'avancement de son travail.

115. ONU-Femmes continuera à s'activer pour atteindre les meilleurs niveaux de compatibilité avec le Système de gestion de sécurité des Nations Unies. Ce processus inclut la sécurité dans toutes les activités de l'organisation et le développement de processus et produits rentables en efficacité qui seront profitables aux objectifs de l'organisation.

## VII. La mise en œuvre du Plan stratégique

### Moyens de mise en œuvre

116. Les activités d'ONU-Femmes étaient en lien avec de nombreux projets de courtes durées et de courtes portées. En se basant sur les recommandations d'évaluation qui préconisent un nombre limité d'initiatives soutenues par des théories claires du changement et une meilleure exploitation de son triple mandat, ONU-Femmes a développé des Initiatives de programme phare (IPP). Conformément au principe de l'avantage comparatif d'ONU-Femmes, les IPP sont des moteurs de partenariats qui rassemblent les partenaires autour d'objectifs communs.

117. Les théories de changement des IPP représentent une évaluation dont les activités doivent être acceptées par toutes les parties pour aboutir à des résultats susceptibles de transformer les vies de tant de femmes et de filles, la raison de leur mise en œuvre et la manière dont ils doivent être exploités. Les IPP sont un instrument de conception de programmes qui appuie la réalisation de chaque résultat dans le cadre des résultats du Plan stratégique.

118. Les IPP sont sensés devenir la principale modalité des programmes afin de mettre en œuvre le Plan stratégique. Toutes les IPP rassemblent un nombre de partenaires au niveau mondial, régional ou local. Les partenariats onusiens spécifiques à un pays sont établis pour répondre aux demandes des États membres pour l'appui aux programmes dans le cadre de leurs priorités nationales. Diverses modalités peuvent être mises en œuvre pour garantir des efforts coordonnés, cohérents et intégrés, tels que l'établissement de comités de pilotage pour superviser la mise en œuvre du programme. Des programmes conjoints peuvent être intégrés afin de concrétiser les IPP dans un contexte de l'Équipe de coordination des Nations Unies.

119. Les IPP d'ONU-Femmes suivront un cycle d'innovation et de révision, selon lesquels le développement de chaque Plan stratégique et sa révision de mi-parcours représenteront des jalons qu'ONU-Femmes utilisera pour déterminer les nouveaux IPP qui se sont avérés efficaces, et éliminera ceux qui ont accompli leurs tâches ou se sont avérés inefficaces.

120. Parallèlement aux IPP, ONU-Femmes maintiendra ses mécanismes d'octroi de subventions pour soutenir de manière immédiate les capacités et le travail des organisations féminines œuvrant en faveur des femmes et des filles les plus marginalisées, et pour soutenir l'innovation. Ces mécanismes sont : le Fonds pour l'égalité des sexes concernant l'autonomisation politique et économique des femmes ; le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et l'Instrument mondial d'accélération pour soutenir les réponses locales concernant la paix, la sécurité et les difficultés humanitaires. Les fonds conjoints peuvent être établis au niveau du pays en consultation avec le gouvernement et d'autres partenaires.

### **L'organigramme d'ONU-Femmes, y compris sa présence sur le terrain**

121. L'architecture régionale d'ONU-Femmes a été approuvée par le Comité Exécutif en 2012. L'évaluation de l'architecture régionale de 2016 a reconnu les réalisations et le succès global du déploiement de l'architecture régionale et le positionnement et la réputation renforcés d'ONU-Femmes auprès des États membres, de la société civile, des partenaires au développement et du système onusien, et l'impact accru sur les vies des femmes et des filles. Cette évaluation a recommandé la restructuration de l'architecture régionale en intégrant une présence stratégique et un processus plus transparent, ainsi que des critères pour déterminer le type de présence ; une architecture mieux adaptée aux exigences architecturales locales ; un ajustement des niveaux architecturaux pour correspondre à chaque capacité de niveau ; et la consolidation du partage des connaissances.

122. Conformément à ces recommandations, ONU-Femmes concevra et déploiera des typologies de présence par pays pour répondre aux demandes de soutien des États Membres, tout en maximisant les résultats et en reflétant le contexte et les capacités du pays sur la base de plusieurs principes :

- ONU-Femmes continuera à adapter sa présence locale pour améliorer sa réactivité aux besoins du pays selon la disponibilité de ses ressources ;
- ONU-Femmes accordera une attention particulière aux pays qui en ont le plus besoin conformément aux directives de la procédure d'examen quadriennal complet ;
- Une analyse de l'importance de l'inégalité hommes-femmes, y compris sur la base des indicateurs de l'égalité des sexes et d'indices d'inégalité, ainsi que les défis particuliers auxquels font face les femmes et les filles détermineront le niveau et le type d'engagement d'ONU-Femmes ;
- Comme indiqué à la section V, ONU-Femmes se focalise sur six types de soutien. Sur la base de l'analyse d'une situation détaillée et spécifique, elle modulera la variété de soutien qu'elle apporte sur la base de certaines considérations telles que la capacité locale, les opportunités et les potentiels de partenariats, le revenu et les niveaux d'inégalités, ainsi que la présence du système onusien et ses capacités ;
- Dans le cadre de ses engagements pour assurer l'efficacité et la responsabilité, ONU-Femmes visera à maintenir les mêmes critères de gestion à travers sa présence locale ;
- ONU-Femmes exploitera les partenariats avec les entités des Nations Unies pour répondre aux demandes des États Membres dans des pays où l'entité n'est pas présente, y compris à travers des comités locaux, le cas échéant.

123. Les bureaux régionaux assureront une supervision et un soutien technique et politique aux branches locales, et se centreront sur les partenariats, la revendication, le soutien normatif et la coordination du système onusien en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aux niveaux régionaux. ONU-Femmes réalisera une analyse fonctionnelle des locaux pour assurer une compatibilité avec le contexte local.

#### **Planification au niveau local**

124. ONU-Femmes continuera à travailler via le système des coordonnateurs résidents et au sein des équipes onusiennes locales, exploitant le PNUAD, les procédures standards d'action et les programmes conjoints comme son approche globale à la planification au niveau local.

125. Pour adapter le Plan stratégique aux contextes locaux, les bureaux d'ONU-Femmes développeront des notes stratégiques sur cinq ans, conformes au PNUAD, aux priorités nationales de développement et au cadre des résultats du Plan stratégique. Ces notes sont établies dans un cadre consultatif en collaboration avec le gouvernement et les partenaires locaux, et concentrent les ressources sur des domaines qui en ont le plus besoin. Elles sont mises en œuvre et suivies au travers de plans de travail annuels.

#### **Gestion des risques**

126. Le cadre de gestion des risques institutionnels d'ONU-Femmes garantit que la gestion des risques est intégrée dans les processus des planifications clés. Cela représente la base de l'analyse continue des risques et l'établissement et la maintenance des registres de risques par unités de risques dans toute l'organisation.

Le modèle de Gestion du risque institutionnel sera suivi en permanence pour faciliter la gouvernance et la responsabilité afin d'atteindre les résultats escomptés.

127. Les bureaux locaux d'ONU-Femmes continuent de maintenir et reflètent des mesures clés de risques et d'atténuation dans leurs notes stratégiques. Le registre institutionnel des risques d'ONU-Femmes comportera des risques clés activement gérés et jugés importants dans la mise en œuvre du Plan stratégique.

128. ONU-Femmes aborde la classification des risques en cartographiant la susceptibilité de l'impact du risque. Des exemples de la forte probabilité et de l'impact des risques incluent ce qui suit :

- Mobilisation des ressources et Gestion des parties prenantes : dans un contexte de priorités de conflits, l'échec continu pour atteindre des objectifs de mobilisation des ressources entraînerait des opérations non durables qui peuvent affaiblir les efforts visant à accomplir le mandat de l'entité, l'aide aux bénéficiaires et la réputation vis-à-vis des parties prenantes, y compris les États membres. Ce risque est atténué par une stratégie recalibrée de mobilisation des ressources, une meilleure gestion des ressources et une meilleure transparence, visibilité et responsabilité à l'égard des ressources, une planification éclairée des budgets et une communication cohérente avec les parties prenantes.
- Technologies de l'information : une importante brèche de la sécurité informatique peut endommager les systèmes pour de longues périodes et/ou causer des dommages significatifs à la réputation de l'organisation. Un renforcement des capacités et du contrôle de la cybersécurité sont en cours pour répondre à ces menaces mondiales émergentes dans ce domaine. D'autres investissements sont nécessaires pour une meilleure mise en œuvre de la stratégie TIC et du programme de gouvernance.

## **VIII. Suivi, rapport et évaluation**

129. ONU-Femmes suit les résultats du développement aux niveaux des objectifs et du rendement, ainsi que les résultats d'efficacité et de productivité opérationnelles au niveau du rendement.

130. Le système de gestion des résultats d'ONU-Femmes est sa principale plateforme de suivi et de rapport. Il est lié à sa Plate-forme de ressources institutionnelles de manière à ce que le progrès, les budgets, les déficits de financement et les dépenses sur tous les résultats soient suivis en temps réel. Cela complète le suivi trimestriel au niveau du rendement et les rapports annuels des résultats au niveau des résultats et du rendement en tant que données pour établir le rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan stratégique.

131. Conformément aux résultats de l'évaluation, ONU-Femmes renforcera son suivi interne et ses capacités en termes de rapports, s'appuyant sur les résultats de l'évaluation des capacités de 2017 sur la gestion des résultats. Cela comporte les efforts à rapporter les résultats avec des données ventilées par revenu, sexe, âge, race, origine ethnique, statut migratoire, emplacement géographique et autres caractéristiques pertinentes aux contextes locaux.

132. ONU-Femmes évaluera les résultats du développement et l'efficacité et la productivité opérationnelles à travers son Plan d'évaluation institutionnel 2018-2021.

Elle fournira un cadre cohérent dans lequel des preuves d'évaluation seront systématiquement générées sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des efforts en vertu du Plan stratégique. Comme décrit à la section VII, les résultats de l'évaluation seront utilisés dans la conception des programmes et la prise de décisions.

133. ONU-Femmes effectuera une révision de mi-parcours de ce Plan stratégique avant 2020 pour incorporer les leçons apprises durant les deux premières années de la mise en œuvre, et apportera des ajustements sur la base des orientations communiquées par les États membres, relatives au suivi de la procédure d'examen quadriennal complet.